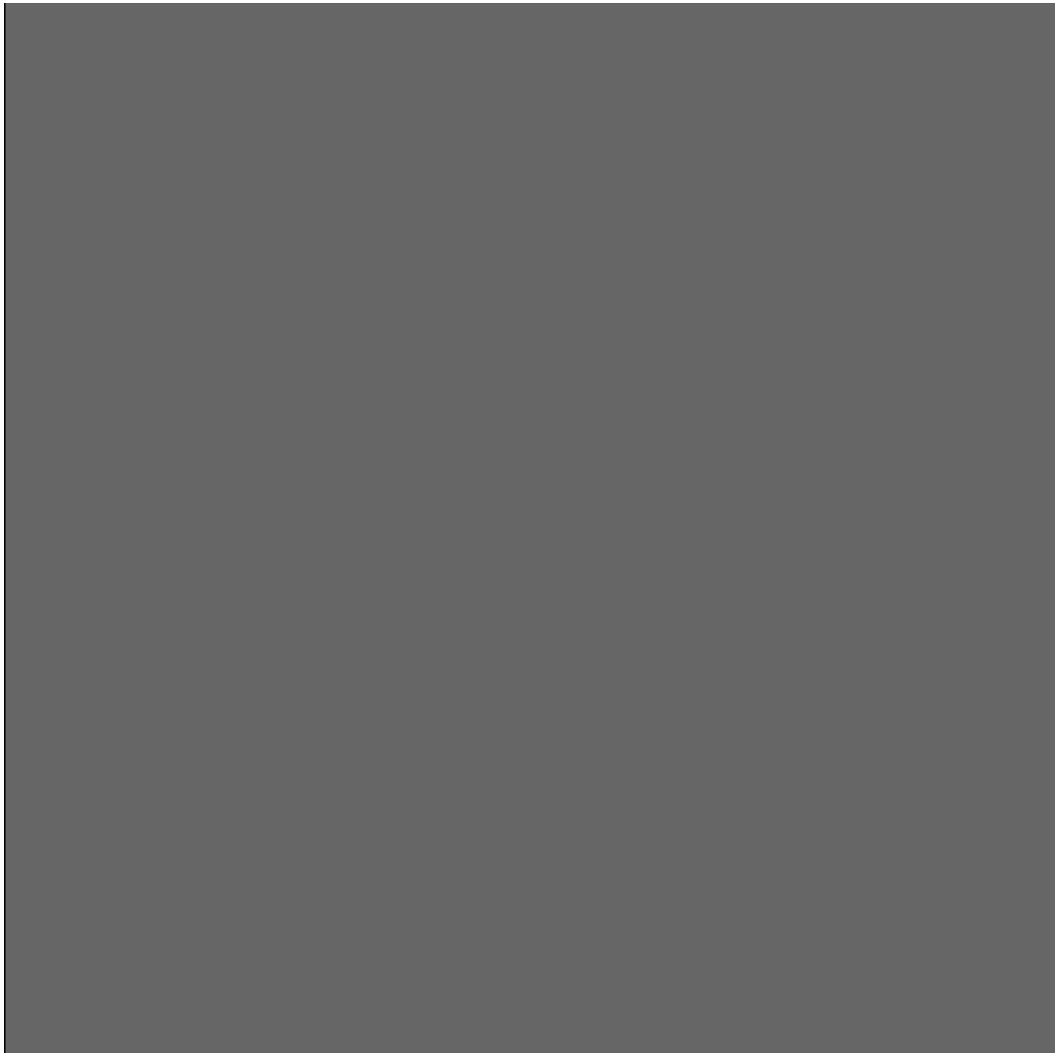


Administrations faisant l'objet d'une surveillance accrue - 21 février 2025

Détails de la publication

Langue	Pays	Sujet
Anglais	Algérie , Angola , Bulgarie , Burkina Faso , Cameroun , Côte d'Ivoire , Croatie , Haïti , Kenya , République démocratique du Congo , Liban , Mali , Monaco , Mozambique , Namibie , Népal , Nigeria , République démocratique du Congo , Soudan du Sud , Syrie , Tanzanie , Venezuela , Vietnam , Yémen	Administrations à risque élevé et autres administrations surveillées

NE FAIT PLUS L'OBJET
D'UNE SURVEILLANCE
ACCRUE DU GAFI
[Philippines](#)



« Liste grise »

Paris, le 21 février 2025

Les juridictions faisant l'objet d'une surveillance accrue travaillent activement avec le GAFI pour remédier aux défaillances stratégiques de leurs régimes de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Lorsque le GAFI place une juridiction sous surveillance accrue, cela signifie que le pays s'est engagé à résoudre rapidement les défaillances stratégiques identifiées dans les délais convenus et qu'il fait l'objet d'une surveillance accrue. Cette liste est souvent appelée « liste grise ».

Le GAFI et les organismes régionaux de type GAFI (FSRB) continuent de travailler avec les juridictions ci-dessous pour rendre compte des progrès réalisés dans la correction de leurs défaillances stratégiques. Le GAFI appelle ces juridictions à achever leurs plans d'action rapidement et dans les délais convenus. Le GAFI salue leur engagement et suivra de près leurs progrès. Le GAFI n'appelle pas à l'application de mesures de diligence raisonnable renforcées à ces juridictions. Les

normes du GAFI n'envisagent pas la réduction des risques ou l'exclusion de catégories entières de clients, mais appellent à l'application d'une approche fondée sur les risques. Par conséquent, le GAFI encourage ses membres et toutes les juridictions à prendre en compte les informations présentées ci-dessous dans leur analyse des risques. Lorsque les pays envisagent des actions sur la base de leur analyse des risques en tenant compte des informations ci-dessous, ils doivent veiller à ce que les flux de fonds pour l'aide humanitaire, les activités légitimes des organisations à but non lucratif et les envois de fonds ne soient ni perturbés ni découragés. Les pays devraient également tenir compte de leurs obligations internationales en vertu de la résolution 2761 (2024) du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les exemptions humanitaires aux mesures de gel des avoirs imposées par les régimes de sanctions de l'ONU.

Le GAFI identifie d'autres juridictions, de manière continue, qui présentent des défaillances stratégiques dans leurs régimes de lutte contre le blanchiment d'argent, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération. Un certain nombre de juridictions n'ont pas encore été examinées par le GAFI ou leurs FSRB, mais le seront en temps voulu.

Le GAFI offre une certaine flexibilité aux juridictions qui ne sont pas confrontées à des délais immédiats pour rendre compte des progrès sur une base volontaire. Les pays suivants ont fait l'objet d'un examen par le GAFI depuis octobre 2024 : Bulgarie ; Burkina Faso, Cameroun, Croatie, République démocratique du Congo, Kenya, Mali, Mozambique, Namibie ; Nigeria, Philippines, Afrique du Sud, Soudan du Sud, Tanzanie, Venezuela et Vietnam. Pour ces pays, des déclarations actualisées sont fournies ci-dessous. L'Algérie, l'Angola, la Côte d'Ivoire, Haïti, le Liban, Monaco, la Syrie et le Yémen ont choisi de différer leur reportage. ainsi, les déclarations publiées précédemment pour ces juridictions sont incluses ci-dessous, mais elles ne reflètent pas nécessairement l'état le plus récent des régimes de LBC/FT de ces juridictions. Après examen, le GAFI identifie également le Laos et le Népal.

ALGÉRIE

(Déclaration d'octobre 2024)

En octobre 2024, l'Algérie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (MER) en mai 2023, l'Algérie a progressé sur de nombreuses actions recommandées par le MER, notamment en menant plus efficacement les enquêtes et les poursuites en matière de blanchiment de capitaux. L'Algérie continuera de travailler avec le GAFI

pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) améliorant la surveillance fondée sur les risques, en particulier pour les secteurs à haut risque, notamment par l'adoption de nouvelles procédures, évaluations des risques, manuels et lignes directrices de supervision, ainsi que par la réalisation d'inspections et l'application de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives ; (2) l'élaboration d'un cadre efficace pour l'information de base et l'information sur la propriété effective ; (3) l'amélioration de son régime de déclaration des opérations douteuses ; 4) la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel efficace pour des sanctions financières ciblées en faveur du financement du terrorisme ; et (5) la mise en œuvre d'une approche fondée sur les risques pour la surveillance des organisations à but non lucratif, sans perturber ou décourager les activités légitimes.

ANGOLA

(Déclaration d'octobre 2024)

En octobre 2024, l'Angola s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son MER en juin 2023, l'Angola a progressé dans la mise en œuvre de certaines des actions recommandées par le MER, notamment le renforcement de la coopération et de la coordination nationales, la coopération internationale et l'utilisation des renseignements financiers par les autorités compétentes. L'Angola continuera de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) améliorant sa compréhension des risques de BA/FT ; (2) l'amélioration de la surveillance fondée sur les risques des entités bancaires non financières et des EPNFD ; (3) veiller à ce que les autorités compétentes aient un accès adéquat, précis et en temps utile aux informations sur les bénéficiaires effectifs et à ce que les manquements aux obligations soient traités de manière adéquate ; (4) la démonstration d'une augmentation des enquêtes et des poursuites en matière de blanchiment de capitaux ; (5) démontrer la capacité d'identifier, d'enquêter et de poursuivre les TF ; et (6) la démonstration d'un processus efficace pour mettre en œuvre sans délai des sanctions financières ciblées.

BULGARIE

Depuis octobre 2023, date à laquelle la Bulgarie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Bulgarie a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en veillant à ce que les informations sur les bénéficiaires effectifs détenues dans son registre soient exactes et à jour et en identifiant le sous-ensemble d'organisations à but non lucratif (OBNL) les plus vulnérables aux abus de financement du terrorisme. La Bulgarie devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action visant à remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : 1) remédiant aux défaillances techniques restantes en matière de conformité ; (2) l'amélioration des enquêtes et des poursuites relatives aux

différents types de blanchiment de capitaux en fonction des risques, y compris la corruption à grande échelle et la criminalité organisée ; (3) assurer la capacité de mener des enquêtes financières parallèles dans toutes les enquêtes sur le terrorisme ; (4) combler les lacunes dans les cadres du PF TFS ; et (5) démontrer la mise en œuvre initiale d'une surveillance fondée sur le risque des OBNL afin de prévenir les abus à des fins de FFAT.

BURKINA FASO

En février 2021, le Burkina Faso a pris un engagement politique de haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Burkina Faso devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à sa défaillance stratégique restante, en mettant en œuvre un régime efficace de sanctions financières ciblées liées au FAT et au PF.

Le GAFI note les progrès continus du Burkina Faso dans l'ensemble de son plan d'action, mais tous les délais ont expiré et le travail reste à faire. Le GAFI exhorte le Burkina Faso à mettre rapidement en œuvre son plan d'action pour remédier à la défaillance stratégique susmentionnée dès que possible, car tous les délais ont expiré en décembre 2022.

CAMEROUN

En juin 2023, le Cameroun a pris un engagement politique de haut niveau à travailler avec le GAFI et le GABAC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le Cameroun a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT en alignant les stratégies et politiques nationales de LBC/FT sur les conclusions de l'ARN ; la démonstration de la coopération et de la coordination en matière de LBC/FT entre les autorités compétentes ; l'amélioration de la hiérarchisation fondée sur les risques de la coopération internationale entrante et l'établissement d'un régime de violation des obligations de transparence applicables aux personnes morales. Le Cameroun devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment : (1) en renforçant la surveillance des banques fondée sur les risques et en mettant en œuvre une surveillance efficace fondée sur les risques pour les institutions financières non bancaires et les EPNFD, et en menant des activités de sensibilisation appropriées auprès des institutions financières et des EPNFD à haut risque ; (2) maintenir et garantir l'accès en temps utile des autorités compétentes à des informations adéquates et actualisées sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales ; (3) renforcer la sécurité de l'échange d'informations entre la CRF, les entités déclarantes et les autorités compétentes et démontrer une augmentation de la diffusion des rapports de renseignement pour répondre aux besoins opérationnels des autorités compétentes ; (4) démontrer que les autorités sont en mesure de mener une série d'enquêtes sur le blanchiment de capitaux et de poursuivre le blanchiment de capitaux en fonction des risques ; 5) mettre en œuvre des politiques et des procédures pour saisir et confisquer les produits et instruments du crime et gérer les biens gelés, saisis et

confisqués, et donner la priorité à la saisie et à la confiscation des avoirs à la frontière ; 6) démontrer que les enquêtes et les poursuites menées par le FAT sont menées en fonction du risque ; et (7) démontrer la mise en œuvre efficace des régimes TF et PF TFS et mettre en œuvre une approche fondée sur le risque pour les OBNL sans perturber les activités légitimes des OBNL.

CÔTE D'IVOIRE

(Déclaration d'octobre 2024)

En octobre 2024, la Côte d'Ivoire a pris un engagement politique de haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son MER en juin 2023, la Côte d'Ivoire a réalisé des progrès significatifs sur de nombreuses actions recommandées par le MER, notamment en renforçant son cadre juridique de LBC/FT à travers plusieurs modifications législatives et réglementaires importantes, en actualisant l'analyse du BC/FT en rédigeant des rapports de typologie sur les infractions sous-jacentes les plus à risque, en renforçant les ressources humaines et techniques de la CRF et des procureurs, et la mise en place de l'agence chargée de la gestion des avoirs saisis et confisqués. La Côte d'Ivoire continuera de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) renforçant son recours à la coopération internationale dans les enquêtes et les poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme ; (2) améliorer la mise en œuvre de la surveillance fondée sur les risques des institutions financières et des entreprises et professions non financières désignées et mener des campagnes de sensibilisation pour améliorer la conformité ; (3) améliorer la vérification et l'accès aux informations de base et sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et appliquer des sanctions en cas d'infraction ; (4) renforcer l'utilisation du renseignement financier par les autorités répressives et améliorer la diffusion par la CRF ; (5) faire preuve d'une augmentation soutenue du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de blanchiment de capitaux et de fonds du terrorisme de différents types, conformément au profil de risque du pays ; et (6) le renforcement du cadre de sanctions financières ciblées.

CROATIE (HRVATSKA)

En juin 2023, la Croatie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Lors de sa séance plénière de février 2025, le GAFI a initialement déterminé que la Croatie avait substantiellement achevé son plan d'action et justifiait une évaluation sur place pour vérifier que la mise en œuvre des réformes de LBC/FT a commencé et se poursuit, et que l'engagement politique nécessaire reste en place pour soutenir la mise en œuvre à l'avenir.

Croatia has made the following key reforms including: (1) completing the national risk assessment, including assessing the ML/TF risk associated with the misuse of legal persons and legal arrangements and the use of cash in the real estate sector;

(2) increasing FIU human resources and improving analytical capabilities; (3) continuing to improve LEA detection, investigation and prosecution of different types of ML, including ML involving foreign predicate offences and the misuse of legal persons; (4) demonstrating a sustained increase in the application of provisional measures in securing direct/indirect proceeds, as well as foreign proceeds subject to confiscation; (5) demonstrating the ability to systematically detect and where relevant investigate TF in line with its risk profile; (6) establishing a national framework for the implementation of UN TFS measures and providing guidance and conducting outreach and training to reporting entities; and (7) identifying the subset of NPOs most vulnerable to TF abuse and providing targeted outreach to NPOs and to the donor community on potential vulnerabilities of NPOs to TF abuse.

DEMOCRATIC REPUBLIC OF THE CONGO

Since October 2022, when the DRC made a high-level political commitment to work with the FATF and GABAC to strengthen the effectiveness of its AML/CFT regime, the DRC has taken steps towards improving its AML/CFT regime, including by establishing a mechanism to promote interagency coordination and cooperation on both ML and TF at the operational level. The DRC should continue to work to implement its FATF action plan to address its strategic deficiencies, including by: (1) developing and implementing a risk-based supervision plan; (2) building the capacity of the FIU to conduct operational and strategic analysis; (3) strengthening the capabilities of authorities involved in the investigation and prosecution of ML and TF; and (4) demonstrating effective implementation of TF and PF-related TFS.

HAITI

(Statement from June 2024)

Since June 2021, when Haiti made a high-level political commitment to work with the FATF and CFATF to strengthen the effectiveness of its AML/CFT regime, Haiti has taken steps towards improving its AML/CFT regime, including improving the FIU's access to and use of a wide range of information in its financial intelligence products through the adoption of a new organic law. The FATF recognises the political commitment expressed at a high level and the efforts demonstrated by Haiti to advance its commitments in the midst of the challenging social, economic and security situation within the country. Haiti should continue to work on implementing its action plan to address its strategic deficiencies, including by: (1) completing its ML/TF risk assessment process and disseminating the findings; (2) implementing risk-based AML/CFT supervision for all financial institutions and DNFBPs deemed to constitute a higher ML/TF risk; (3) ensuring basic and beneficial ownership information are maintained and accessible in a timely manner; (4) ensuring the FIU has adequate resources and processes to produce and disseminate operational and strategic analysis to competent authorities for combatting ML and TF; (4) demonstrating authorities are identifying, investigating

and prosecuting ML cases in a manner consistent with Haiti's risk profile; (5) demonstrating an increase of identification, tracing and recovery of proceeds of crimes; (6) addressing the technical deficiencies in its targeted financial sanctions regime; and (7) conducting appropriate risk-based monitoring of NPOs vulnerable to TF abuse without disrupting or discouraging legitimate NPO activities.

The FATF notes Haiti's continued progress across its action plan, however all deadlines are expired and work remains. The FATF encourages Haiti to continue to implement its action plan to address the above-mentioned strategic deficiencies.

KENYA

Since February 2024, when Kenya made a high-level political commitment to work with the FATF and ESAAMLG to strengthen the effectiveness of its AML/CFT regime, Kenya has taken steps towards improving its AML/CFT regime, including by completing a TF risk assessment and by bringing its TFS framework related to proliferation financing into compliance. Kenya should continue to work to implement its FATF action plan to address its strategic deficiencies, including by: (1) presenting the results of the NRA and other risk assessments in a consistent manner to competent authorities and the private sector and updating the national AML/CFT strategies; (2) improving risk-based AML/CFT supervision of FIs and DNFBPs and adopting a legal framework for the licensing and supervision of VASPs; (3) enhancing the understanding of preventive measures by FIs and DNFBPs, including to increase STR filing and implement TFS without delay; (4) designating an authority for the regulation of trusts and collection of accurate and up-to-date beneficial ownership information and implementing remedial actions for breaches of compliance with transparency requirements for legal persons and arrangements; (5) improving the use and quality of financial intelligence products; (6) increasing ML and TF investigations and prosecutions in line with risks; (7) bringing the TFS framework in compliance with R.6 and ensure its effective implementation; and (8) revising the framework for NPO regulation and oversight to ensure that mitigating measures are risk-based and do not disrupt or discourage legitimate NPO activity.

LAO PDR

In February 2025, Lao PDR made a high-level political commitment to work with the FATF and APG to strengthen the effectiveness of its AML/CFT regime. Since the adoption of its MER in August 2023, Lao PDR has made progress on some of the MER's recommended actions including increasing FIU resources and eliminating bearer shares. Lao PDR will continue to work with the FATF to implement its FATF action plan by: (1) enhancing its understanding of ML/TF risks; (2) improving risk-based supervision of casinos, banks and reporting entities in SEZs, including fit and proper checks; (3) enhancing the quality and quantity of financial intelligence analysis and spontaneous dissemination to law enforcement agencies; (4) ensuring law enforcement agencies receive training and guidance on

money laundering; (5) demonstrating an increase in ML investigations and prosecutions in line with Lao PDR's risk profile, with an emphasis on crimes with a transnational element that require international cooperation; (6) developing a national confiscation policy consistent with its ML/TF risks; (7) demonstrating that relevant competent authorities are taking measures to identify, seize and, where applicable, confiscate proceeds and instrumentalities of crime in line with the risk profile; (8) monitoring FIs' and DNFBPs' compliance with TFS PF obligations; and (9) addressing technical compliance deficiencies in Recommendations 5, 6, 7 and 10.

LEBANON

(Statement from October 2024)

In October 2024, Lebanon made a high-level political commitment to work with the FATF and MENAFATF to strengthen the effectiveness of its AML/CFT regime in spite of the challenging social, economic and security situation within the country. Since the adoption of its MER in May 2023, Lebanon has made progress on several of the MER's recommended actions and has applied measures to its financial sector, including through issuing a circular for banks and financial institutions to establish a department dedicated to combating bribery and corruption related crimes and guidance on politically exposed persons, while taking measures against unlicensed financial activity.

Lebanon will continue to work with the FATF to implement its FATF action plan by: (1) conducting assessments of specific terrorist financing and money laundering risks identified in the MER and ensuring that policies and measures are in place to mitigate these risks; (2) enhancing mechanisms to ensure the timely and effective execution of requests for mutual legal assistance, extradition and asset recovery; (3) enhancing DNFBPs' risk understanding and applying effective, proportionate and dissuasive sanctions for breaches of AML/CFT obligations; (4) ensuring beneficial ownership information is up-to-date and that there are adequate sanctions and risk-mitigating in place for legal persons; (5) enhancing competent authorities' use of products of the FIU and financial intelligence; (6) demonstrating a sustained increase in investigations, prosecutions and court rulings for types of ML in line with the risk; (7) improving its approach to asset recovery and identifying and seizing illicit cross-border movements of currency and precious metals and stones; (8) pursuing TF investigations and sharing information with foreign partners related to investigations of TF as called for in the MER; (9) enhancing the implementation of targeted financial sanctions without delay, particularly at DNFBPs and certain non-banking financial institutions; and (10) undertaking targeted and risk-based monitoring of high-risk NPOs, without disrupting or discouraging legitimate NPO activities.

MALI

En octobre 2021, le Mali a pris un engagement politique de haut niveau à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Lors de sa séance plénière de février 2025, le GAFI a initialement déterminé que le Mali avait substantiellement achevé son plan d'action et justifiait une évaluation sur place pour vérifier que la mise en œuvre des réformes de LBC/FT a commencé et se poursuit, et que l'engagement politique nécessaire reste en place pour soutenir la mise en œuvre à l'avenir.

Le Mali a procédé à des réformes clés en : (1) diffusant les résultats de l'ANR auprès de toutes les parties prenantes concernées, y compris en menant des activités de sensibilisation auprès des secteurs les plus à risque ; (2) l'élaboration d'une approche fondée sur les risques pour la surveillance LBC/FT de toutes les institutions financières et des EPNFD à haut risque, et la démonstration de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect ; (3) la réalisation d'une évaluation complète des risques de BC/FAT associés à tous les types de personnes morales ; (4) renforcer les capacités de la CRF et des LEA et renforcer leur coopération en matière d'utilisation du renseignement financier ; (5) veiller à ce que les autorités compétentes concernées soient impliquées dans les enquêtes et les poursuites en matière de blanchiment de capitaux ; (6) renforcer les capacités des autorités compétentes chargées des enquêtes et des poursuites dans les affaires de financement du terrorisme ; (7) l'établissement d'un cadre juridique et de procédures pour la mise en œuvre de sanctions financières ciblées ; et (8) la mise en œuvre d'une approche fondée sur le risque pour la supervision du secteur des OSBL afin de prévenir les abus à des fins de FFAT.

MONACO

(Déclaration de juin 2024)

En juin 2024, Monaco s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et MONEYVAL pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son rapport d'évaluation mutuelle (MER) en décembre 2022, Monaco a réalisé des avancées significatives sur plusieurs des actions préconisées par le MER, notamment la mise en place d'une nouvelle cellule de renseignement financier (CRF) et d'un superviseur LBC/FT combinée, le renforcement de son approche en matière de détection et d'instruction du financement du terrorisme, la mise en œuvre de sanctions financières ciblées et la surveillance des organisations à but non lucratif fondée sur les risques. Monaco continuera à travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action en : (1) renforçant la compréhension des risques liés au blanchiment de capitaux et à la fraude fiscale sur le revenu commis à l'étranger ; (2) faire preuve d'une augmentation soutenue des demandes sortantes d'identification et de saisie d'actes criminels à l'étranger ; (3) renforcer l'application des sanctions en cas d'infractions à la LBC/FT et aux violations des exigences fondamentales et de propriété effective ; (4) achever son programme de ressources pour sa CRF et renforcer la qualité et la rapidité des rapports sur les DOD ; (5) l'amélioration de l'efficacité judiciaire, notamment par l'augmentation des ressources des juges d'instruction et des

procureurs et l'application de sanctions efficaces, dissuasives et proportionnées en matière de blanchiment de capitaux ; et 6) l'augmentation des saisies de biens soupçonnés de provenir d'activités criminelles.

MOZAMBIQUE

Depuis octobre 2022, date à laquelle le Mozambique s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAAP pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Mozambique a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en mettant en œuvre un plan de surveillance fondé sur les risques ainsi que des sanctions efficaces et proportionnées, en augmentant les renseignements financiers envoyés aux autorités et en démontrant sa capacité à identifier les cas de financement du terrorisme. Le Mozambique devrait continuer à travailler à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) réalisant une évaluation des risques pour les OBNL conformément aux normes du GAFI et en l'utilisant comme base pour élaborer un plan de sensibilisation.

NAMIBIE

Depuis février 2024, date à laquelle la Namibie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, la Namibie a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en renforçant les ressources de la CRF consacrées à la fois à ses responsabilités de supervision et à l'analyse opérationnelle et stratégique, et en augmentant les ressources financières et humaines des LEA consacrées au financement du terrorisme. La Namibie devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI pour remédier aux défaillances stratégiques, notamment : (1) en renforçant sa surveillance fondée sur les risques de LBC/FT en menant des inspections hors site et sur place fondées sur des outils d'évaluation des risques de surveillance et en appliquant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de violation des obligations en matière de LBC/FT ; (2) renforcer les mesures préventives par le biais d'inspections et de sensibilisation, afin de s'assurer que les institutions financières et les EPNFD appliquent sans délai des mesures de diligence raisonnable renforcées ainsi que les obligations des TFS liées aux TF et aux PF ; (3) l'augmentation de la collecte d'informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des constructions, et l'application de mesures correctives et/ou de sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect des obligations en matière de propriété effective ; (4) l'amélioration de la coopération entre la CRF et les autorités chargées de l'application de la loi afin de renforcer l'utilisation et l'intégration du renseignement financier dans les enquêtes ; (5) renforcer les capacités opérationnelles des autorités impliquées dans les enquêtes et les poursuites en matière de blanchiment de capitaux en leur fournissant des ressources adéquates et des formations ciblées ; (6) démontrer les capacités des LEA à enquêter efficacement sur les affaires de BC/FT et à engager des poursuites.

NÉPAL

En février 2025, le Népal s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAP pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Depuis l'adoption de son MER en août 2023, le Népal a progressé dans la mise en œuvre de certaines des actions recommandées par le MER, notamment la rationalisation des demandes d'entraide judiciaire et l'augmentation des capacités de la CRF. Le Népal continuera de travailler avec le GAFI pour mettre en œuvre son plan d'action du GAFI en : (1) améliorant sa compréhension des principaux risques de BA/FAT ; (2) l'amélioration de la surveillance fondée sur les risques des banques commerciales, des coopératives à haut risque, des casinos, des NMPPP et du secteur immobilier ; (3) démontrer l'identification et la sanction de fournisseurs illégaux de MVTs/hundi d'importance matérielle, sans entraver l'inclusion financière ; (4) l'augmentation de la capacité et de la coordination des autorités compétentes pour mener des enquêtes sur le blanchiment de capitaux ; (5) démontrer une augmentation des enquêtes et des poursuites en matière de RPC ; (6) démontrer les mesures prises pour identifier, détacher, restreindre, saisir et, le cas échéant, confisquer les produits et instruments du crime conformément au profil de risque ; (7) remédier aux défaillances techniques de son régime de sanctions financières ciblées pour le FAT et le PF.

NIGÉRIA

Depuis février 2023, date à laquelle le Nigeria s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GIABA pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Nigeria a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en améliorant la surveillance fondée sur les risques de LBC/FT des IF et des EPNFD, en veillant à ce que les autorités compétentes aient accès en temps utile à des informations précises et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et en démontrant une augmentation soutenue des enquêtes sur le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; des poursuites conformes au profil de risque du pays. Le Nigéria devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier à ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) renforçant la mise en œuvre de mesures préventives pour les secteurs à haut risque ; et (2) détecter de manière proactive les violations des obligations de déclaration de devises et appliquer des sanctions appropriées.

AFRIQUE DU SUD

Depuis février 2023, date à laquelle l'Afrique du Sud s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, l'Afrique du Sud a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en démontrant que tous les superviseurs

appliquent des sanctions efficaces, proportionnées et efficaces, en veillant à ce que les autorités compétentes aient accès en temps utile à des informations précises et à jour sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales et des dispositifs juridiques et en appliquant des sanctions en cas d'infraction de violation par des personnes morales des obligations de propriété effective. L'Afrique du Sud devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action afin de remédier à sa dernière lacune stratégique consistant à démontrer une augmentation soutenue des enquêtes et des poursuites pour blanchiment de capitaux graves et complexes et de l'ensemble des activités de financement du terrorisme, conformément à son profil de risque.

SOUDAN DU SUD

Depuis juin 2021, date à laquelle le Soudan du Sud s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Soudan du Sud a pris des mesures pour améliorer son régime de LBC/FT, notamment en finalisant son examen complet de la loi LBC/FT (2012) afin de se conformer aux normes du GAFI. Le Soudan du Sud devrait continuer à œuvrer à la mise en œuvre de son plan d'action, notamment en : (1) mettre pleinement en œuvre la Convention de Vienne de 1988, la Convention de Palerme de 2000 et la Convention de 1999 sur le financement du terrorisme ; (2) veiller à ce que les autorités compétentes soient correctement structurées et dotées des capacités nécessaires pour mettre en œuvre une approche fondée sur les risques en matière de surveillance LBC/FT pour les établissements financiers ; (3) l'élaboration d'un cadre juridique complet pour collecter et vérifier l'exactitude des informations sur les bénéficiaires effectifs des personnes morales ; 4) finaliser la mise en œuvre d'une CRF pleinement fonctionnelle et indépendante ; 5) établir et mettre en œuvre le cadre juridique et institutionnel permettant d'appliquer des sanctions financières ciblées conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur le terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive ; et (6) commencer la mise en œuvre d'une supervision et d'un suivi ciblés et fondés sur le risque des OSBL à risque d'abus de TF.

Le GAFI note les progrès limités du Soudan du Sud dans l'ensemble de son plan d'action, alors que tous les délais sont maintenant expirés et qu'il reste encore du travail. Le GAFI encourage à nouveau le Soudan du Sud à poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action pour remédier aux défaillances stratégiques susmentionnées dès que possible et à faire preuve d'un engagement politique et institutionnel fort pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, en particulier en soutenant l'agence chef de file en matière de LBC/FT dans la coordination des efforts nationaux en matière de LBC/FT.

SYRIE

(Déclaration de février 2023)

Depuis février 2010, date à laquelle la Syrie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, la Syrie a progressé dans l'amélioration de son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que la Syrie avait substantiellement mis en œuvre son plan d'action à un niveau technique, notamment en criminalisant le financement du terrorisme et en établissant des procédures de gel des avoirs terroristes. Bien que le GAFI ait déterminé que la Syrie a achevé son plan d'action convenu, en raison de la situation en matière de sécurité, le GAFI n'a pas été en mesure d'effectuer une visite sur place pour confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et des actions requises a commencé et se poursuit. Le GAFI continuera de surveiller la situation et effectuera une visite sur place dès que possible.

TANZANIE

En octobre 2022, la Tanzanie s'est engagée à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GABAO pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Lors de sa séance plénière de février 2025, le GAFI a initialement déterminé que la Tanzanie avait substantiellement achevé son plan d'action et justifiait une évaluation sur place pour vérifier que la mise en œuvre des réformes de LBC/FT a commencé et se poursuit, et que l'engagement politique nécessaire reste en place pour soutenir la mise en œuvre à l'avenir.

La Tanzanie a mis en œuvre les réformes clés suivantes : (1) améliorer la surveillance des institutions financières et des EPNFD fondée sur les risques, notamment en menant des inspections en fonction du risque et en appliquant des sanctions efficaces, proportionnées et dissuasives en cas de non-respect ; (2) démontrer la capacité des autorités à mener efficacement une série d'enquêtes et de poursuites en matière de blanchiment de capitaux conformément au profil de risque du pays ; (3) démontrer que les LEA prennent des mesures pour identifier, tracer, saisir et confisquer les produits et les instruments du crime ; (4) mener une évaluation complète des risques liés au financement du terrorisme et commencer à mettre en œuvre une stratégie nationale globale de lutte contre le terrorisme, ainsi que démontrer sa capacité à mener des enquêtes et à engager des poursuites conformément au profil de risque du pays ; (5) sensibiliser davantage le secteur privé et les autorités compétentes aux TF et aux TFS liés aux PF ; et (6) réaliser l'évaluation des risques liés au financement du terrorisme pour les OBNL conformément aux normes du GAFI et l'utiliser comme base pour élaborer un plan de sensibilisation.

VENEZUELA

En juin 2024, le Venezuela s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIC pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT. Le Venezuela devrait poursuivre la mise en œuvre de son plan d'action du GAFI pour remédier à ses défaillances stratégiques en : (1) renforçant sa compréhension des risques de BC/FAT, y compris en ce qui concerne le FAT et les personnes et

arrangements juridiques ; (2) veiller à ce que l'ensemble des établissements financiers et des EPNFD soient soumis à des mesures de LBC/FT et à une surveillance fondée sur les risques ; (3) veiller à ce que des informations adéquates, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs soient accessibles en temps utile ; 4) le renforcement des ressources de la CRF et l'amélioration de l'utilisation du renseignement financier par les autorités compétentes ; 5) améliorer les enquêtes et les poursuites en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme ; (6) veiller à ce que les mesures visant à prévenir l'utilisation abusive des OSBL à des fins de financement du terrorisme soient ciblées, proportionnées et fondées sur le risque et qu'elles ne perturbent ni ne découragent les activités légitimes dans le secteur des OSBL ; et (7) la mise en œuvre sans délai de sanctions financières ciblées liées au TF et au PF

VIÊT NAM

Depuis juin 2023, date à laquelle le Vietnam s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAP pour renforcer l'efficacité de son régime de LBC/FT, le Vietnam a fait des progrès limités. Le GAFI encourage vivement le Vietnam à coordonner ses activités internes afin de démontrer les progrès accomplis dans la mise en œuvre de son plan d'action visant à corriger ses défaillances stratégiques, notamment en : (1) améliorant la compréhension des risques, la coordination nationale et la coopération pour lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; (2) renforcer la coopération internationale ; (3) la mise en œuvre d'une surveillance efficace fondée sur les risques pour les institutions financières et les EPNFD ; (4) prendre des mesures pour réglementer les actifs virtuels et les fournisseurs de services d'actifs virtuels ; 5) remédier aux manquements techniques en matière de conformité, notamment en ce qui concerne l'infraction de BA, les sanctions financières ciblées, le devoir de vigilance à l'égard de la clientèle et la déclaration des opérations suspectes ; 6) mener des activités de sensibilisation avec le secteur privé ; 7) la mise en place d'un régime qui fournit aux autorités compétentes des informations adéquates, exactes et à jour sur les bénéficiaires effectifs ; 8) garantir l'indépendance de la CRF et améliorer la qualité et la quantité de l'analyse et de la diffusion du renseignement financier ; (9) accorder la priorité aux enquêtes financières parallèles et démontrer une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de blanchiment d'argent entreprises ; et (10) la démonstration qu'il y a une surveillance des FI et des EPNFD pour s'assurer qu'ils respectent les obligations du PF TFS et qu'il y a coopération et coordination entre les autorités pour empêcher que le PF TFS ne soit éludé.

YÉMEN

(Déclaration de février 2023)

Depuis février 2010, date à laquelle le Yémen s'est engagé à un haut niveau politique à travailler avec le GAFI et le GAFIMOAN pour remédier à ses défaillances stratégiques en matière de LBC/FT, le Yémen a progressé dans

l'amélioration de son régime de LBC/FT. En juin 2014, le GAFI a déterminé que le Yémen avait largement mis en œuvre son plan d'action à un niveau technique, notamment en : (1) incriminant de manière satisfaisante le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ; 2) établir des procédures d'identification et de gel des avoirs terroristes ; (3) l'amélioration de ses exigences en matière de diligence raisonnable à l'égard de la clientèle et de déclaration des opérations suspectes ; (4) la publication d'orientations ; 5) développer les capacités de surveillance et de surveillance des autorités de surveillance du secteur financier et de la cellule de renseignement financier ; et 6) la création d'une unité de renseignement financier pleinement opérationnelle et efficace. Bien que le GAFI ait déterminé que le Yémen a achevé son plan d'action convenu, en raison de la situation en matière de sécurité, le GAFI n'a pas été en mesure d'effectuer une visite sur place pour confirmer si le processus de mise en œuvre des réformes et des actions requises a commencé et se poursuit. Le GAFI continuera de surveiller la situation et effectuera une visite sur place le plus tôt possible.

LA JURIDICTION N'EST PLUS SOUMISE À UNE SURVEILLANCE ACCRUE DE LA PART DU GAFI

PHILIPPINES

Le GAFI salue les progrès significatifs accomplis par les Philippines dans l'amélioration de leur régime de LBC/FT. Les Philippines ont renforcé l'efficacité de leur régime de LBC/FT pour respecter les engagements de son plan d'action concernant les défaillances stratégiques que le GAFI a identifiées en juin 2021 en (1) démontrant qu'une surveillance efficace des EPNFD fondée sur les risques est mise en place ; (2) démontrer que les superviseurs utilisent des contrôles LBC/FT pour atténuer les risques associés aux junkets de casino ; (3) mettre en œuvre les nouvelles exigences d'enregistrement pour les MVTs et appliquer des sanctions aux opérateurs de transfert de fonds non enregistrés et illégaux ; (4) améliorer et rationaliser l'accès des LEA aux informations sur les BO et prendre des mesures pour s'assurer que les informations sur les BA sont exactes et à jour ; (5) démontrer une augmentation de l'utilisation des renseignements financiers et une augmentation du nombre d'enquêtes et de poursuites en matière de RPC en fonction du risque ; (6) démontrer une augmentation de l'identification, des enquêtes et des poursuites dans les cas de FAT ; (7) démontrer que des mesures appropriées sont prises à l'égard du secteur des OBNL (y compris les OBNL non enregistrés) sans perturber l'activité légitime des OBNL ; 8) renforcer l'efficacité du cadre de sanctions financières ciblées pour le Fonds et le Fonds de placement ; et 9) l'application de mesures transfrontalières dans tous les principaux aéroports et mers internationaux, en fonction du risque.

Les Philippines devraient continuer à travailler avec le GAP pour poursuivre les améliorations de son système de LBC/FT. Le GAFI encourage les Philippines à

poursuivre leurs efforts pour s'assurer que leurs mesures de lutte contre le financement du terrorisme sont appliquées de manière appropriée, en particulier l'identification et la poursuite des cas de financement du terrorisme, et qu'elles ne découragent ni ne perturbent les activités légitimes des organisations à but non lucratif.